



SYMVAHEM

Rapport d'Activité 2013/2014



Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem
Siège : mairie d'Audrehem (62890), rue principale
Tél : 03.21.35.06.28 – fax : 03.21.85.46.81 – symvahem@orange.fr

Contact : Elodie MAURICE
assistante d'études sur la Vallée de la Hem
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
téléphone direct : 03 21 87 86 37
emaurice@parc-opale.fr

1) Le SYMVAHEM : points de repères

1.1/ Les dates clé

En 2000, à l'initiative du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, les quatre Communautés de Communes signent une convention pour engager la démarche de contrat de rivière.

En octobre 2002, le bureau d'études BCEOM se voit confier une mission d'étude pour la réalisation de bassin de rétention

Le 30 avril 2003, le comité de rivière est officiellement installé avec à sa Présidence, Monsieur Yves Beugnet, Président de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

Le 23 février 2006, est mis en place un groupement de commandes entre les quatre Communautés de Communes pour confier au bureau d'étude HASKONING la réalisation d'une étude sur la réalisation de zones d'expansion des crues.

Le 17 juin 2006, le contrat de rivière est officiellement signé à Clerques.

Le mardi 25 septembre 2007 à Guînes, les Présidents des quatre communautés de communes se sont réunis pour décider de la création d'un syndicat mixte de la Vallée de la Hem désigné sous le sigle : SYMVAHEM.

Le 10 octobre 2008, première réunion du comité syndical à Tournehem sur la Hem. Christian Pette est élu Président jusqu'à l'installation, le 4 juin 2014, d'un nouveau comité syndical (suite aux élections municipales de mars 2014). José Bouffart est alors élu Président du SYMVAHEM.

1.2/ le SYMVAHEM a pris le relais du contrat de rivière

A l'origine de la création du SYMVAHEM, un contrat de rivière de la Hem, aujourd'hui achevé, avait défini 4 objectifs qui ont permis de fonder les prérogatives d'intervention du syndicat :

- **la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** : renaturer la rivière en restaurant et préservant sa qualité écologique, lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines, améliorer et préserver les conditions de vie piscicole.
- **la gestion des écoulements sur le bassin versant** : mieux maîtriser les écoulements en luttant contre le ruissellement de l'eau sur les versants et en améliorant la gestion des crues de la Hem, protéger les biens et les personnes contre les inondations.
- **la préservation et la valorisation du patrimoine de la rivière et de la Vallée** : préserver les paysages de la vallée, notamment les paysages de rivière, mettre en valeur l'espace rivière et plus globalement les richesses patrimoniales de la vallée, valoriser le patrimoine de la rivière sur le plan touristique.
- **la sensibilisation de la population à la préservation de la rivière** : mettre en place des actions pédagogiques à destination des habitants pour les responsabiliser dans la préservation de la rivière.

Opérationnel depuis fin 2008, le SYMVAHEM a donc pris le relais progressivement des communautés de communes pour mener les projets de lutte contre les inondations sur le territoire de la Vallée de la Hem. Le contrat de rivière a posé les bases du partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés sur lesquels le SYMVAHEM bâtit son action.

Ainsi, la création de ce syndicat :

- assure une **meilleure gouvernance** en terme de concertation, de rapidité dans la prise de décisions et donc d'actions,
- affiche **une échelle plus pertinente** pour mobiliser les partenaires techniques, institutionnels et financiers.

2) La présentation du SYMVAHEM

2.1/ Le territoire d'intervention

Le SYMVAHEM regroupe :

- la Communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL),
- la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO)
- la Communauté de communes des Trois Pays (CCTP)
- la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA).

L'action du SYMVAHEM concerne **23 communes** :

Alembon, Alquines, Audrehem, Bainghen, Bonningues les Ardres, Clerques, Escoeuilles, Haut-Loquin, Herbinghen, Hocquinghen, Journy, Licques, Muncq-Nieurlet, Nordausques, Polincove, Rebergues, Recques sur Hem, Rumingham, Sanghen, Surques, Tournehem sur la Hem, Zouafques, Zutkerque.

Ces 23 communes représentent une superficie de 14400 ha et concernent 14906 habitants.

Parmi ces communes, **13 sont concernées par le PPRI Vallée de la Hem** :

Audrehem, Polincove, Bonningues-lès-Ardres, Rebergues, Clerques, Recques-sur-Hem, Hocquinghen, Tournehem-sur-la-Hem, Licques, Zouafques, Muncq-Nieurlet, Zutkerque, Nordausques + Louches (commune soumise aux risques de ruissellement).

Le siège du syndicat, situé en mairie de RECQUES SUR HEM, sera transféré en mairie d'AUDREHEM à compter du 1^{er} septembre 2014.

2.2/ Les missions

Le SYMVAHEM a pour objet de prendre en charge :

- la réalisation de travaux et d'actions visant à prévenir les inondations de la Hem, à atténuer leur effets et limiter l'impact des eaux de ruissellement s'évacuant dans la Hem par :
 - o la création et l'entretien de sites de rétention des eaux de crue
 - o la création et l'entretien de sites de rétention des eaux de ruissellement
 - o la création et l'entretien d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations le long de la Hem
 - o le développement et la gestion d'un système d'alerte des crues de la Hem et de ses affluents
 - o l'entretien de la Hem et de ses affluents
- la mise en œuvre d'actions prévues au contrat de rivière
 - o valorisation écologique de la Hem et de ses affluents
 - o études, actions d'animation et de sensibilisation aux enjeux du contrat de rivière de la Hem.

2.3/ Le comité syndical et le bureau

Suite à la modification statutaire engendrée par l'adhésion de la CASO au 1^{er} janvier 2014, en lieu et place de la CCRAVH (en représentation des communes de Zouafques, Tournehem sur la

Hem et Nordausques), le comité syndical est composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants :

- CASO : 2
- CCRA : 5
- CCTP : 2
- CCPL : 3

Pour la CASO (2 membres) :

Jean-Claude HIRAUT, Jean-Michel MARCOTTE

Pour la CCRA (5 membres) :

Gérard LOUGUET, Thierry ROUZE, Julien RENAULT, Benoît VANDENBAVIÈRE, Jacques André DELACRE

Pour la CCTP (2 membres) :

Brigitte HAVART, Franck DELABASSERUE

Pour la CCPL (3 membres) :

Jean-Michel CROQUELOIS, José BOUFFART, Jean-Marie ALLOUCHERY

Il est présidé par M. José Bouffart, Maire d'Audrehem (CCPL) assisté de trois vice-Présidents assurant une représentation de l'ensemble des territoires intercommunaux :

- Monsieur Jean-Michel MARCOTTE, Maire de Nordausques (CASO), 1^{er} Vice-Président délégué à la mise en œuvre des actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ainsi que des opérations d'aménagement des barrages à l'endroit des moulins afin de les rendre franchissables aux sédiments et aux poissons favorisant la continuité écologique sur la Hem.

- Mme Brigitte HAVART, Maire de Licques (CCTP), 2^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la mise en œuvre du plan de gestion de la Hem et de ses affluents, visant à la restauration et à l'entretien régulier et différencié du cours d'eau pour un meilleur fonctionnement écologique.

- M. Thierry ROUZE, Maire de Polincove (CCRA), 3^{ème} Vice-Président, chargé des finances, comprenant la préparation du budget et le suivi de son exécution comptable et de la trésorerie. Il est par ailleurs chargé de la mise en œuvre des mesures de protection rapprochée à l'endroit des habitations afin de lutter contre les effets localisés des inondations.

Les membres du bureau syndical sont chargés de suivre les projets du SYMVAHEM, chacun ce qui les concerne, d'élaborer la stratégie du syndicat et de préparer les réunions de comité syndical.

2.4/ Le suivi des dossiers

Le syndicat n'ayant pas les moyens de recruter du personnel à temps complet, les élus ont fait le choix d'optimiser le fonctionnement :

- en faisant appel à deux agents en emploi accessoire pour le fonctionnement administratif du syndicat,
- et en concluant des accords avec des structures partenaires :
 - o d'une part, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, qui apporte un appui technique aux actions du SYMVAHEM dans le cadre d'une convention de partenariat triennale par l'intermédiaire de Elodie MAURICE (assistante d'études sur la Vallée de la Hem) - contact : EMAURICE@parc-opale.fr - 03 21 87 86 37.les dossiers suivis sont :

- la mise en œuvre du plan de gestion écologique des cours d'eau,
 - le rétablissement de la libre circulation des poissons et des sédiments,
 - la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.
- d'autre part, le Pôle Métropolitain Côte d'Opale qui porte le dossier de PAPI à l'échelle du SAGE du Delta de l'Aa dont le secteur géographique de la Vallée de la Hem. Feront ainsi l'objet d'études actualisées les projets de création de zones d'expansion de crues.

3) Les opérations suivies en 2013-2014

3.1/ Le programme d'actions et le cadre d'intervention

Le plan d'investissement du SYMVAHEM est composé de :

2 grands domaines d'action, chacun déclinés en programmes.

1. Lutte et prévention des inondations

- Les actions de lutte contre les inondations figurant au **dossier PAPI**
- Les actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les parcelles agricoles : opération dite « **hydraulique douce** »
- L'acquisition et la mise à disposition aux habitants de matériel anti-inondation : opération dite « **protection individuelle rapprochée** »

2. Préservation et valorisation de la Hem et de ses affluents

- Les actions de restauration et d'entretien de la Hem et ses affluents 2014-2024 : opération dite « **plan de gestion de la Hem** »
- Les actions de rétablissement de la continuité écologique : opération dite « **effacement des barrages** » (aménagement des moulins ayant une obligation réglementaire au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement)

Les projets du syndicat s'inscrivent dans les orientations du contrat de rivière qui est à l'origine de la création du syndicat et du SAGE du Delta de l'Aa. Ces orientations sont indiquées ci-dessous pour chaque projet.

3.2/ Les actions en cours

1. La réalisation de champs d'inondations contrôlées dans le cadre du dossier PAPI

Cette action consiste à créer des champs d'inondations contrôlées dans les secteurs propices dans un objectif de stockage et de diminution de la ligne d'eau en aval.

• Références :

- **Volet B2 du contrat de rivière** : prévention des inondations - **orientation 1** concernant l'amélioration de la gestion des crues - **action 2** : création de zones de stockage en amont

- **Orientation stratégique 2 du SAGE du Delta de l'Aa** : diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des wateringues et de la vallée de la Hem - **axe 4** : Ralentir et atténuer l'écoulement des eaux pluviales en milieu rural des bassins versants amont - **recommandations de gestion II.4.8** : Mettre en œuvre des zones de rétention de crue et de ruissellement dans les bassins versants sur lesquelles notamment une servitude de sur-inondation est conseillée dans la concertation avec les acteurs et propriétaires locaux. Par rapport aux acquisitions foncières, ce type de mesure évite les immobilisations importantes par la collectivité publique et offre une souplesse de gestion certaine.

- **Objectifs :**

- Se prémunir contre une crue de type novembre 2000, c'est-à-dire une crue de période de retour de 20 ans. La crue de référence a été sensiblement modifiée ces dernières années, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Débits des crues et périodes de retour calculés en 2003 et en 2012

Période de retour	Débits de pointe calculés par BCEOM en 2003 (m ³ /s)	Débits de pointe calculés par la banque hydro (mis à jour le 09/06/2012) (m ³ /s)
2 ans	Non calculé	14.0
5 ans	16.5	20.0
10 ans	18.5	24.0
20 ans	20.5	28.0
50 ans	23.1	34.0
100 ans	25.0	non calculé

En effet, les crues de 18 m³ sont visibles chaque année.

- **Rappel des actions menées :**

Face au coût trop élevé du programme d'investissement prévoyant 15 zones d'expansion des crues pour un volume de stockage de 205 200 m³ sur une superficie de zone inondable de 213 890 m² et 7 zones de rétention des ruissellements pour un volume de stockage estimé à 45 200 m³ sur une superficie de zone inondable de 37 505 m², le SYMVAHEM a décidé de revoir la localisation des zones en question.

Pour ce faire, il a entrepris des démarches pour être labellisé dans le cadre d'un programme d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI), de manière isolée dans un premier temps puis en s'associant avec le Pôle Métropolitain Côte d'Opale dans un second temps.

En effet, la commission mixte inondation à Paris a refusé de labelliser le projet du SYMVAHEM dont les enjeux et la taille du territoire ont été jugés trop faibles.

Le PAPI d'intention du SAGE du Delta de l'Aa (comprenant un volet d'études pour la Vallée de la Hem) a été labellisé en mars 2013. Sa durée est de 2 ans sur les années 2014-2015

La démarche engagée consiste à réaliser une étude globale de définition des enjeux, des axes d'intervention et de mobilisation des différents acteurs. Pour le SYMVAHEM, il s'agit essentiellement de réaliser une analyse multi-critères, des relevés topographiques, et une actualisation de l'étude hydraulique.

L'ingénierie du PAPI est composé de deux chef de projets (recrutés en octobre/novembre 2013) qui travaille avec Laurence GUICHARD, animatrice du SAGE du Delta de l'Aa.

Le plan de financement prévisionnel du projet est estimé à 1 235 000 euros. Le SYMVAHEM participe à hauteur de 31000 euros, en supplément des participations des EPCI membres du

PMCO. Toutefois, cette participation globale reste inférieure à celle qu'aurait dû avancer le syndicat s'il avait conduit seul ce dossier.

- **Les fiches action du dossier PAPI :**

- La démarche PAPI est soutenue par l'Etat à hauteur de 40 à 50% en fonction de la nature des actions. L'Agence de l'Eau et le Conseil Régional participent également au plan d'action repris ci-dessous.
 - FICHE 1 – 200 000 euros - animation du PAPI : ingénierie (2 chefs de projet – soit un pour chaque territoire), communication (intégrant pour la Vallée de la Hem des repères de crues, la création de supports, la diffusion de « reflets de la Hem », formation (en matière de cadastre numérisé notamment).
 - FICHE 2 – 850 000 euros - élaboration du PAPI complet par un prestataire : diagnostic, stratégie et plans d'actions.
 - FICHE 3 – 155 000 euros – ACB + études complémentaires : fiche spécifique au SYMVAHEM
 - FICHE 4 – pas de coût car gestion interne - mise en place des PCS et DICRIM, appui aux communes
 - FICHE 5 – 30 000 euros - prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

2. L'hydraulique douce ou la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

La réalisation de ces aménagements a nécessité la signature d'une convention avec les agriculteurs concernés assurant des engagements de pérennité des aménagements (entretien, intégrité des ouvrages ...).

- **Références :**

- **Volet B2 du contrat de rivière** : prévention des inondations - **orientation 2** : la maîtrise du ruissellement des eaux - **action 1** : mise en place de dispositifs paysagers anti-érosifs sur les versants agricoles. Cette action consiste à mettre en place des haies, fascines, diguettes végétales, talus ou bandes enherbées à l'échelle d'un sous-bassin versant sur les secteurs où ces phénomènes apparaissent.
- **Orientations stratégiques 2 du SAGE du Delta de l'Aa** : diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des waterings et de la vallée de la Hem - **axe 4** : ralentir et atténuer l'écoulement des eaux pluviales en milieu rural des bassins versants amont - **recommandations de gestion II.4.5** : Inciter, par la voie contractuelle, la mise en place de dispositifs agricoles anti-érosifs en priorité sur les bassins versants sensibles. Mettre en commun les actions préconisées à l'échelle globale : restauration des mares, plantation de haies à plat, protection des sols par couverture hivernale, restauration de prairies, mise en place de surfaces enherbées, de fascines, de diguettes, végétales, de talus plantés, rétablissement et entretien des fossés, reboisement.

- **Objectifs :**

- Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible et lutter contre l'érosion des sols

- Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques
- Limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines
- **Rappel des actions menées :**
 - La première phase de travaux est terminée. Elle a permis de mettre en place 900 m² de bandes enherbées, 2413 m de haies, 250 m de fascines. Les entreprises retenues pour ce chantier : paysage nature, pépinière la cluse et Gamm vert.
 - Il conviendra d'organiser l'inauguration de la première phase de travaux à l'automne 2014 (après un point presse déjà organisé le 21 février 2014). Le PNRCMO est en charge de l'organisation de l'inauguration qui se fera la même journée que le comité annuel réunissant l'ensemble des élus.
- **La suite des démarches :**
 - La Chambre d'Agriculture a de nouveau été sollicitée afin de préparer un 2^{ème} programme en la matière, dont le rendu est attendu pour début d'année 2015, et les travaux durant l'hiver 2015/2016.
 - Un dossier de DIG sera rédigé, incluant un plan de gestion entretien pour les aménagements du 1^{er} et du 2^{ème} programme.

3. Les protections individuelles rapprochées

Il s'agit de protéger individuellement les habitations par la mise à disposition aux habitants concernés de matériel adapté pour les installer à l'endroit des ouvertures des maisons.

- **Objectifs :**
 - Compléter le programme de lutte contre les inondations en agissant de manière très localisée
 - Apporter une réponse rapide aux habitants dans les secteurs les plus vulnérables.
- **Rappel des actions menées :**
 - Un diagnostic des habitations touchées en 2006 et 2009 a été effectué qui a permis de recenser une soixantaine de maisons impactées représentant un coût d'investissement de 200 000 euros TTC.
- **La suite des démarches :**
 - Il convient de prioriser les lieux d'implantation afin de respecter un certain phasage de l'investissement
 - Au préalable, un travail de mise à jour de l'étude et de concertation avec les propriétaires sera nécessaire.

4. Le plan de gestion de la Hem

Il s'agit de mettre en œuvre des opérations de restauration de la Hem et de ses affluents puis d'assurer un entretien régulier des cours d'eau. Le but de cette opération est de reconquérir et de préserver le fonctionnement écologique du cours d'eau :

- préserver la qualité de l'eau

- améliorer les conditions de vie piscicole
- améliorer l'écoulement des eaux

- **Références :**

- **Volet B1 du contrat de rivière** : gestion écologique et paysagère du cours d'eau - **orientation 1** : restauration et l'entretien régulier et différencié du cours d'eau - **action 1** : projet de restauration et d'entretien régulier et différencié du cours d'eau
- **Orientation stratégique 3 du SAGE du Delta de l'Aa** : reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien) - **axe 2** : Mettre en place un cahier des charges commun pour l'entretien de la Hem - **recommandations de gestion III.2.1** : restreindre les processus d'artificialisation et de restriction de la Hem et ses affluents (artificialisation des berges, canalisations ouvertes ou enterrées des lits mineurs), **III.2.2** : privilégier , pour l'abreuvement du bétail à la rivière, les systèmes de pompes mécaniques de prairie ou toute autre technique préservant l'écosystème de la rivière, en complément de la pose d'une clôture, **III.2.3** : aménager des abreuvoirs pour les élevages bovins en bordure de la Hem (remédier à l'abreuvement libre du bétail dans les cours d'eau, refuser la création de nouveaux plans d'eau ou l'extension de ceux qui existent dans la vallée de la Hem, hormis ceux nécessaires à la gestion des risques, privilégier les méthodes douces dans l'entretien et l'aménagement du cours d'eau et ses affluents, **III.2.4** : privilégier les espèces locales adaptées à la ripisylve de la Hem et exclure la plantation de Peupliers et Résineux à proximité - **Programme d'actions III.2.6** : assurer un entretien raisonné des berges et du lit de la Hem et de ses affluents dans le cadre d'un cahier des charges pluriannuel par une équipe pérenne, **III.2.7** : Impliquer les équipes d'entretien dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau afin d'assurer une cohérence d'intervention, **III.1.8** : Mettre en place des programmes coordonnés de lutte contre la prolifération du rat musqué en collaboration avec les G.I..D.O.N (Groupement Intercommunal de Défense des Organismes Nuisibles) du territoire, **III.1.11** : impliquer les équipes d'entretien dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau afin d'assurer une cohérence d'intervention.

- **Objectifs :**

- Restaurer les secteurs où le cours d'eau est le plus dégradé
- Permettre la restauration de la continuité écologique et ainsi restaurer la trame bleue
- Entretien via des méthodes douces la Hem et ses affluents
- Lutter contre les espèces invasives

- **Rappel des actions menées :**

- Les travaux de restauration de la berge au niveau de la Chapelle Saint-Thérèse à Audenfort ont été réalisés par la Fédération de pêche (FDAAPPMA62) les 27 et 28 novembre 2013.
- Depuis le 22 avril 2014, les travaux « vitrines » sur le Loquin ont commencé. Cela concerne 8 km de cours d'eau, 16 km de berges (clôtures-abreuvoirs-plantations). Les travaux seront terminés en septembre 2014. La Fédération de pêche (FDAAPPMA62) est le maître d'ouvrage. Le SYMVAHEM participe activement au suivi du chantier.

- Sur le plan administratif, l'étude du plan de gestion sous maîtrise d'ouvrage du Parc a été réalisée par les bureaux d'études Alfa et V2R.
 - Les dossiers « loi sur l'eau » et « DIG » ont été déposés le 14 février 2013. Dossiers déclarés complets par la DDTM en date du 20 mars 2014.
 - Dépôt officiel des dossiers à la DDTM pour le début de la consultation administrative le 14 avril 2014. Délai de 6 mois pour ouvrir l'enquête publique.
- **La suite des démarches :**
 - Après rapport du commissaire enquêteur : arrêté préfectoral
 - Le programme de travaux va débuter en 2015 avec :
 - la restauration du tronçon d'Audenfort à Polincove (clôtures, abreuvoirs et plantations le cas échéant) + opportunités (le conventionnement avec les propriétaires est en cours),
 - l'enlèvement d'embâcles, élagage-recépage préventif, nettoyage du lit sur le tronçon d'Audenfort à Polincove,
 - Définir un plan de gestion entretien rivière sur trois ans et faire les demandes de subventions à l'AEAP et au CG62.

5. L'effacement des barrages

- **Références :**
 - **Volet B1 du contrat de rivière** : gestion écologique et paysagère du cours d'eau - **orientation 2** : reconquête des potentiels piscicoles - **action 2** : réhabilitation de la libre circulation des migrateurs – la priorité aux grands migrateurs
 - **Orientation stratégique 3 du SAGE du Delta de l'Aa** : reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien) - **recommandations de gestion III.4.1** : Inciter à la restauration de la libre circulation piscicole en ouvrant et/ou équipant les barrages et seuils infranchissables par les poissons migrateurs en priorité sur l'axe Aa-Hem-canal de Calais (gestion des vannages et écluses des waterings), **III.4.4** : Améliorer la libre circulation des espèces piscicoles le long de la Hem de manière à garantir la libre circulation des espèces en évitant l'érosion régressive du cours d'eau, **programme d'actions III. 4. 11** : Adapter les ouvrages hydrauliques (moulins, vannage ...) le long de la Hem pour réduire leur impact sur la dynamique naturelle du cours d'eau et favoriser la libre circulation des poissons migrateurs et des géniteurs avec l'aide des Plans Départementaux pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles du Nord et du Pas de Calais et du PLAGEPOMI du bassin Artois-Picardie de 2007.
- **Objectifs :**
 - Rétablir la continuité écologique des cours d'eau et donc la trame bleue
 - Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
 - Respect de la réglementation : 1214-17 du Code de l'Environnement

- **Rappel des actions menées :**

Les moulins en cours de travaux sont :

- le moulin de Guémy : les travaux de démantèlement de l'ouvrage et de terrassement ont été effectués en fin juillet/début août dernier par la FDAAPPMA62. Il reste à faire : les clôtures, plantations et les abreuvoirs.

Les moulins en cours d'instruction sont :

- moulin de Recques sur Hem et moulin de Polincove. Pour ces deux moulins, l'enquête publique devrait se tenir fin 2014, voire en 2015, à l'issue de la période de consultation administrative (1^{er} dépôt effectué en mars 2013) avant des travaux prévus en 2015/2016,
- les moulins Vandroy, Hamel, de Zouafques, le dépôt du dossier a été effectué fin août 2014.

Les moulins en phase d'étude sont :

- le moulin d'Audenfort : l'étude APD est terminée sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional, un marché pour la suite des études et la maîtrise d'œuvre des travaux doit être lancé fin 2015, voire en 2015 par le SYMVAHEM.

Les moulins qui ne sont pas encore étudiés :

- le moulin Delzoide : une réflexion sera engagée avec la CASO, propriétaire du moulin,
- le moulin Leulenne : l'Agence de l'Eau a fait une candidature pour acheter les parcelles à l'amont du moulin en rive gauche (bras de contournement + étude pour mettre en place une ZEC).

3. Les informations financières

3.1/ Le résultat global de l'exercice 2013

Les résultats budgétaires de l'exercice comptable 2013 affichent :

- un excédent de fonctionnement de 21 020.70 € (50 414.24 – 29 393.54)
- un excédent d'investissement de 47 367.38 € (86 520.45 – 39 153.07)

auxquels, il convient de reporter les résultats de clôture 2012 :

- Fonctionnement : 21 020.70 + 7 843.33 **+ 28 864.03 €**
- Investissement : 47 367.38 + déficit de 52 490.45 **- 5 123.07 €**

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les frais d'indemnités et d'ingénierie
- les coûts de fonctionnement (télécommunication, affranchissement)

Les dépenses d'investissement sont :

- des frais d'études

3.2/ Le budget primitif 2014

Le budget primitif de l'exercice 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 462 397,07 euros
- section de fonctionnement : 135 447,96 euros

La section investissement est équilibrée par le recours à un emprunt à hauteur de 350 000 euros,

Le budget fait état d'un montant global de cotisations de la part des EPCI à hauteur de 86 667 euros réparties de la manière suivante :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2012
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	32 526,13 €
Communauté de Communes des Trois Pays	18,47 %	16 007,39 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	20 462,08 €
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	20,39 %	17 671,40 €

Depuis 2014, la cotisation intègre à la fois la quote-part financière pour le poste d'animation assistant d'études Vallée de la Hem et la participation au PAPI d'intention.

3.3/ Les perspectives financières en 2015

A ce jour, le SYMVAHEM sollicite une participation financière pour :

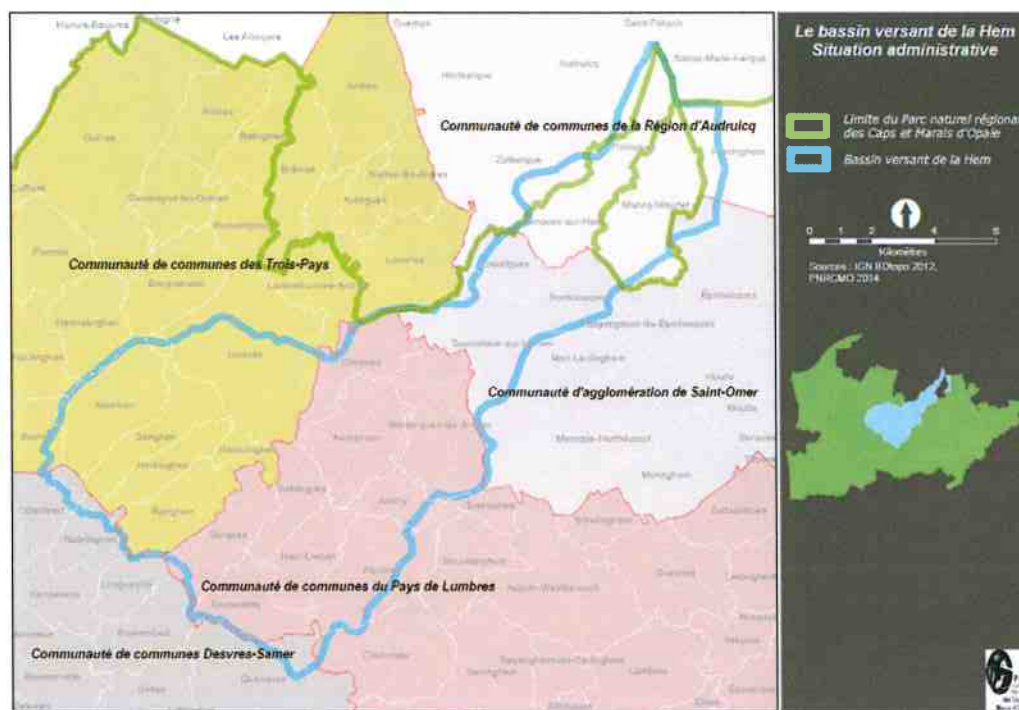
- son fonctionnement,
- la réalisation des premiers travaux d'hydraulique douce, à savoir les aménagements contre le ruissellement,
- la quote-part du financement du poste d'assistant d'études sur la Vallée de la Hem (occupé par Elodie Maurice). Ce poste était auparavant payé par les EPCI,
- la mise en place d'un PAPI sur le secteur de la Vallée de la Hem,
- le lancement d'un deuxième programme de travaux « hydraulique douce ».

Pour aller plus loin, c'est à dire réaliser les premiers aménagements du plan de gestion et engager les travaux d'effacement des barrages, le SYMVAHEM sollicitera le soutien de ses partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau, l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional. Un travail a déjà été mené avec eux pour dé plafonner les subventions en ce qui concerne les travaux d'effacement des barrages.

Cependant, le SYMVAHEM aura aussi besoin d'ajuster le montant des cotisations sollicitées auprès des EPCI.

4. Annexes

La carte du bassin versant de la Hem



La carte du périmètre de prescription du PPRI de la Hem

